

ARRETE DU MAIRE

N° : 22/09/237

ARRETE PORTANT SUR LA CREATION ET MODIFICATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS

Le Maire de la Commune de VILLENEUVE-EN-RETZ ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article R.151-53-10e ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 07 mars 2017 sur Bourgneuf-en-Retz (territoire de Villeneuve-en-Retz) et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée approuvée le 03 mai 2022,

VU la Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 juillet 2010 et modifié le 25 septembre 2012 (territoire de Fresnay-en-Retz) et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée approuvée le 03 mai 2022,

VU l'arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/0346 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz en date du 12 septembre 2022,

ARRÊTE

Article 1^{er} : les annexes des Plans Locaux d'Urbanisme des territoires de Bourgneuf-en-Retz et Fresnay-en-Retz sont complétées par l'élément suivant :

- Arrêté n° 2022/ICPE/0346 portant création de secteurs d'information sur les sols sur la communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz,

Article 2 : le présent arrêté sera notifié au Préfet et affiché pendant un mois en mairie.

Date de signature de l'acte : 26 septembre 2022

Date d'envoi au contrôle de légalité : 26 septembre 2022

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20220926-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2022

Publication le : 26-09-2022

Jean-Bernard FERRER,
Maire

